

qui ne peut se plaindre de la réimposition de la taxe de 11 p. 100, c'est bien celui des fabricants de produits forestiers. Je le leur ai dit, et j'ajouterais, en toute honnêteté, qu'en ce qui concerne l'Ouest, ils l'ont admis. Bien entendu, la proportion de 70 p. 100 des produits forestiers qui est exportée comprend la pâte et le papier et beaucoup de bois de construction, et l'exportation se fait en grande partie de la Colombie-Britannique. En cet endroit, un grand nombre de gens ont finalement dû reconnaître qu'ils n'étaient pas en aussi mauvaise posture qu'ils l'avaient cru et qu'il était plus sensé de réimposer cette taxe que d'appliquer en général des impôts plus élevés. Je ne veux pas commencer à discuter en détail le budget ou des éléments du budget au cours du débat sur ces crédits, mais j'ai essayé de répondre aux questions des honorables députés aussi carrément que possible. Je ne crois pas pouvoir ajouter quoi que ce soit d'utile.

**M. Cardiff:** Je prends la parole uniquement pour poser au ministre une question à laquelle lui-même, ou un de ses fonctionnaires, pourraient répondre. Une maladie s'est attaquée aux ormes gras dans notre région. J'ignore si elle s'est répandue à d'autres parties du Canada. Elle s'attaque à un grand nombre de nos ormes, non seulement à ceux qui poussent dans les marais, mais aussi aux arbres qui bordent nos routes et qui croissent dans les champs. Cependant, ceux-ci ne sont pas aussi touchés que les ormes qui poussent dans les marais. Il semble qu'il s'agisse d'un ver qui se trouve sous l'écorce. Je ne sais pas s'il y a quelque chose à faire pour le supprimer ou si on a essayé de trouver un remède à cette maladie, mais il semble qu'elle détruira éventuellement tous les ormes gras. La maladie a fait son apparition au cours de ces dernières années et la situation empire au lieu de s'améliorer.

**L'hon. M. Nicholson:** J'imagine que l'honorable député parle de la maladie de l'orme liège. Elle est provoquée par un mycète qui s'infiltré sous l'écorce des arbres. Cette maladie existe au Canada depuis vingt ans. Elle nous est venue des États-Unis; après avoir fait son apparition au Wisconsin, elle s'est répandue vers l'Est.

Règle générale, les arbres feuillus ne sont pas du ressort du ministère des Forêts. Ils sont plantés d'habitude par les municipalités et les provinces s'en occupent. Toutefois, le personnel du service de recherche du gouvernement fédéral a beaucoup étudié ce problème, qui a été confié en propre à notre laboratoire de recherche forestière à Québec. Malheureusement, nous n'avons pas encore trouvé de remède à cette maladie. Cependant—et j'ai donné ce renseignement à la Chambre il y

a quelques semaines en réponse à une question—l'honorable représentant sera heureux d'apprendre que nous croyons avoir développé un genre d'orme qui est immunisé contre cette maladie. Il va sans dire que l'avenir seul le dira, mais les résultats obtenus à notre laboratoire de recherche de Québec sont encourageants.

**M. Fleming:** J'aimerais d'abord féliciter le ministre de sa nomination et lui souhaiter de ne pas éprouver trop de difficultés à piloter ses crédits vu que c'est la première fois.

Les députés qui faisaient partie du comité des mines, des forêts et des cours d'eau en 1959 se souviendront que le ministre, en qualité de président du conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique, a participé activement à la préparation et à la présentation du mémoire de l'industrie de la Colombie-Britannique. De la déclaration faite à ce comité est venue la recommandation qui a donné lieu à la création du ministère des Forêts.

A ce moment-là, nous bénéficions de l'active collaboration du député de Qu'Appelle qui était alors ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, et qui nous a incités, à ce comité, je suis sûr que le ministre s'en souvient, à fouiller tous les aspects de l'industrie sylvicole au Canada, afin d'établir si le comité pouvait soumettre à la Chambre des recommandations qui seraient profitables à l'expansion et à la prospérité de la plus grande industrie canadienne. Par bonheur, le gouvernement a confié le portefeuille des Forêts à l'un de ses membres qui avait participé activement à l'élaboration d'un mémoire pour le compte de cette industrie en Colombie-Britannique. Cependant, j'estime devoir ajouter à mes félicitations au ministre quelques mots d'avertissements.

Tout récemment, il a prononcé un discours à Williams Lake où il a mentionné l'appui général, enthousiaste et impartial qu'avait reçu le projet visant à instituer le ministère des Forêts. Je sais qu'il n'était pas à la Chambre des communes à ce moment-là, mais je sais qu'hors de la Chambre, il souscrivait avec enthousiasme au projet.

Cependant, s'il veut bien se reporter au hansard pour cette période de 1960, alors que le ministère a été créé, et parcourir les discours du député maintenant devenu ministre de la Justice et ceux du député maintenant devenu premier ministre, il y découvrira des observations moins qu'enthousiastes à l'adresse du ministère des Forêts. Ils ne s'y opposaient pas, mais en même temps, ils ne l'appuyaient pas intégralement. Effectivement, il y constatera que le ministre actuel de la Justice a avoué dans l'une de ses premières déclarations qu'il ne s'opposait à ce ministère

[L'hon. M. Nicholson.]